



## Haro sur la violence faite aux femmes

**S'**il est un sujet qui demeure jusqu'à présent incompréhensible aux yeux de nombreux intellectuels et progressistes, c'est bien celui des violences faites aux femmes dont les chiffres restent remarquablement élevés au Maroc.

Selon les données statistiques, le taux de prévalence de la violence à l'égard des femmes oscille autour de 62,8%.

On peut dès lors comprendre que cette question, comme tant d'autres restées quasiment en suspens en dépit des avancées enregistrées sur les droits de la femme, préoccupe toujours de nombreux acteurs associatifs et organisations militant pour la cause de la femme marocaine. D'autant plus que plus de la moitié d'entre elles, soit 55%, subissent des violences conjugales.

Ces chiffres laissent penser que l'amélioration définitive et exhaustive de la condition de la femme marocaine ne serait pas pour demain. D'autant plus que les institutions censées porter haut et bien cette question, semblent encore peu inclinées à s'intéresser véritablement au sort de la femme.

Dans un rapport parallèle sur la mise en œuvre de la Déclaration et du programme d'action de Beijing+20, des associations marocaines n'ont-elles pas décrié l'absence d'une vision globale des institutions en matière de services et de prises en charge des femmes victimes de violence ?

Ce n'est pas tout puisque le même rapport fait remarquer que «le projet de loi sur les violences faites aux femmes ne répond pas aux normes internationales en matière de prévention, de protection, de répression et de prise en charge». Et souligne les difficultés au niveau des ressources humaines et matérielles auxquelles les centres d'écoutes des ONG sont encore confrontés, malgré la situation préoccupante des femmes battues.

Si les chiffres faisant référence à la violence à l'égard des femmes au Maroc demeurent élevés, c'est dire qu'il reste encore du chemin à faire et que les progressistes ont encore du pain sur la planche.

Alain Bouthy

## Les Marocaines émigrées entre discrimination et dénis de justice

**E**lles s'expriment peu et évitent les feux de la rampe. Leurs souffrances sont peu connues et elles sont souvent l'objet de dénis de justice ou de mauvais traitements. Souvent moins instruites ou ayant un faible niveau de qualification, ces femmes souffrent le martyre mais en silence. Il s'agit de 1,6 million de Marocaines émigrées à l'étranger avec leurs familles ou seules en quête d'une vie meilleure et qui représentent aujourd'hui près de 40% des MRE.

D'après une étude menée par Khadija Elmadmad, intitulée « Femmes, migrations et droits au Maroc », ces femmes rencontrent souvent des situations complexes où s'imbriquent oppression subie en tant que femmes et celle en tant qu'étrangères. Une grande partie d'entre elles fait l'objet de discrimination et de stigmatisation. Elles y sont plus exposées que les hommes. Elles sont également victimes de la traite humaine.

Des entretiens conduits à différentes périodes avec des femmes vivant surtout en situa-

tion irrégulière à l'étranger (France, Espagne, Italie, Pays-Bas, Suisse, États-Unis, dans les pays du Golfe ainsi que dans d'autres pays arabes et d'Afrique subsaharienne) ont fait état de leur grande exploitation par des réseaux organisés de trafic humain et de prostitution. Mais les dénis de droit auxquels elles s'exposent même quand elles portent une double nationalité, ne sont pas subis que dans les pays d'accueil.

Les problèmes des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels qu'affrontent les Marocaines de l'étranger, sont fréquents tant dans leur pays d'origine que dans les pays de résidence ou de transit.

Ces femmes font face à une série de problèmes au sein de leurs familles, dans la société de résidence, lors de leur transit et une fois de retour au pays : inégalité au sein de la famille, méconnaissance des avancées enregistrées dans le domaine des droits des femmes au Maroc, non-application ou mauvaise application des nouvelles législations protectrices

des femmes et des enfants, discriminations dans la vie professionnelle et exploitation, mauvais traitements de la part des missions diplomatiques marocaines à l'étranger ou des administrations marocaines lors des retours dans le pays, problèmes culturels et d'intégration dans les pays de résidence, xénophobie et exclusion, violences familiale et sexuelle, etc. La souffrance des Marocaines émigrées est à constater également au niveau du travail. Elles sont souvent recrutées, selon l'universitaire Houria Alami Mchichi, dans des secteurs où l'invisibilité et la vulnérabilité sont entretenues. Ces femmes sont embauchées dans les secteurs des services (entretien et nettoyage, service à la personne et à la famille) et dans l'agriculture. Des métiers peu valorisants et souvent provisoires qui confortent leur marginalité et renforcent l'opinion selon laquelle elles sont là «uniquement pour gagner de l'argent» à n'importe quel prix, a conclu Houria Alami Mchichi.

Hassan Bentaleb